



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1907 385

Le 22 juillet 2020

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant le déploiement des ressources (opération) de la Sûreté du Québec dans la région de Tremblant dès le 20 juillet 2019 pour retrouver Stéphane Roy et son fils à la suite de leur disparition**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 29 juillet 2019, visant à obtenir les renseignements cités en rubrique.

Nous comprenons de votre demande que vous désirez obtenir les coûts totaux d'opération associés au déploiement des ressources de la Sûreté du Québec à la suite de la disparition de Stéphane Roy et de son fils dès le 20 juillet 2019, et ce, ventilés notamment selon la rémunération (temps régulier), les heures supplémentaires, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, et les coûts d'utilisation des hélicoptères.

Nous vous transmettons, ci-joint, un tableau faisant état des renseignements demandés pour la période du 20 au 25 juillet 2019, date à laquelle Stéphane Roy et son fils ont été retrouvés.

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Cependant, concernant les coûts d'opération relatifs à la rémunération (temps régulier), nous désirons vous informer qu'il nous est impossible de vous fournir cette information, car nos systèmes informatiques ne permettent pas l'extraction de cette donnée. Afin d'obtenir ces informations, un exercice de comparaison de renseignements et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, aucun ministère ou organisme n'a l'obligation de faire un tel exercice afin de répondre à une demande d'accès à l'information.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Sania Cantina  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



**Coûts d'opération associés au déploiement des ressources de la Sûreté  
du Québec à la suite de la disparition  
de Stéphane Roy et de son fils entre le 20 et le 25 juillet 2019**

<b>Rémunération des heures supplémentaires</b>	15 108,00 \$
<b>Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration</b>	1 325,71 \$
<b>Coûts d'utilisation des hélicoptères*</b>	173 056,80 \$
<b>TOTAL</b>	<b>189 490,51 \$</b>

Source: Direction des mesures d'urgence, *Sûreté du Québec*  
Mise à jour: 13 juillet 2020

\* Veuillez noter que les coûts horaires relatifs à l'utilisation des hélicoptères sont calculés annuellement par le Service aérien gouvernemental. Or les données de 2018-2019 et de 2019-2020 n'étant pas encore disponibles, nous avons utilisé celles de 2017-2018 pour vous donner un coût d'utilisation approximatif.